

Guide du nouvel

AVOCAT

2010-2011



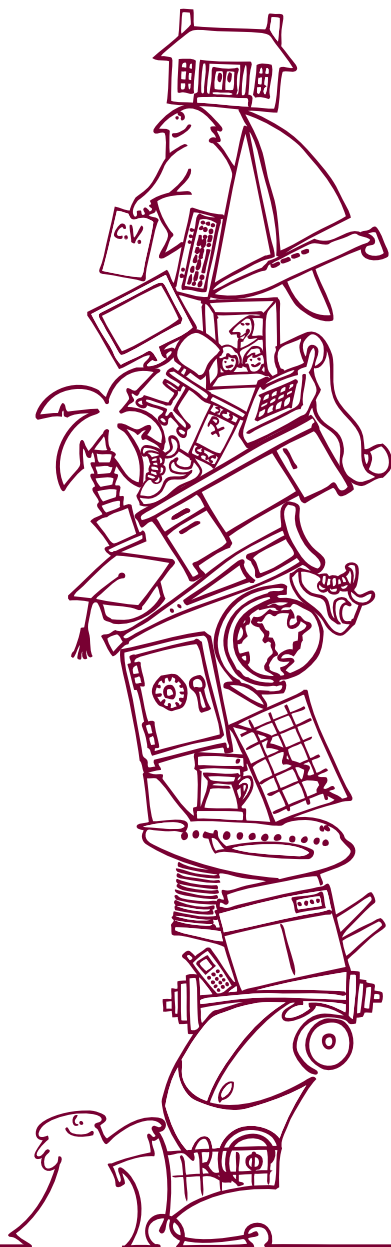
Barreau
du Québec



Corporation
de services
Barreau 

- Fonds de placement du Barreau du Québec
- JuriCarrière
- JuriFamille
- Assurance-vie et de personnes
- Services bancaires et financiers
- Téléphonie et télécommunications
- Location automobile
- Fournitures et services de bureau
- Voyages
- Santé

Tout ça en un clic sur notre site:
www.csbq.ca





Guide

**du nouvel AVOCAT
2010-2011**

Édité par le Service des communications

Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400

Sans frais 1 800 361-8495
information@barreau.qc.ca
www.barreau.qc.ca

ISBN 978-2-922151-93-0 (imprimé)

ISBN 978-2-922151-94-7 (PDF)

Dépôt légal : 3^e trimestre 2010

Note : dans ce guide, le masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Table des matières

Mot du bâtonnier du Québec	5
----------------------------	---

1^{re} partie Les services du Barreau du Québec

L'organigramme : structures politique et administrative	9
Le Secrétariat de l'Ordre et la direction du contentieux	10
Le Bureau du syndic	11
● Info-déontologie	11
Le Service des greffes	12
Le Service de l'inspection professionnelle	13
● Démarrage de cabinet	13
Le Service de la formation continue	14
● Formation continue obligatoire	14
Le Service de recherche et de législation	15
Le Service aux membres	16
● Réseau-conseil (avocat-conseil, avocat correspondant, avocat remplaçant)	17
Le Service des communications	18

2^e partie Renseignements pratiques

Associations	21
Assurance juridique – Parlez-en à vos clients !	22
Assurance responsabilité professionnelle	23
Bébé bonus et APTA	26
Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)	27
Carte de membre	28
● Numéro de membre	28
● Code d'identification numérique	28
Carte de membre bilingue avec photo	29
Certificat et attestation de membre	30
Changement d'adresse au Tableau de l'Ordre	31

Code d'impliqué permanent	32
Congrès annuel du Barreau du Québec	33
Corporation de services	34
Démission/Réinscription au Tableau de l'Ordre	37
École de sténographie judiciaire du Québec	38
Éducaloi : connaître ses droits et obligations	39
Égalité et diversité	40
Fondation du Barreau du Québec	41
Hôtels d'affaires	43
Inscription annuelle et cotisations	44
● Répartition de la cotisation	46
Jeunes Barreaux	47
● Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM)	47
● Association des Jeunes Barreaux du Québec (AJBQ)	47
● Jeune Barreau de Québec (JBQ)	48
Justice participative	49
● Devenir médiateur	49
Pro Bono Québec	50
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)	51
Publications du Barreau du Québec	52
● Guides, recueils et autres	52
● Dépliants	52
● <i>Journal du Barreau</i>	53
● Cyberbulletin <i>Le Bref</i>	54
Registres des testaments et mandats donnés en prévision de l'inaptitude	55
Symbole du Barreau du Québec	56
Tout trouver sur le Web	57

3^e partie Répertoire téléphonique et calendrier

Répertoire téléphonique	61
Calendrier	63



Chère consœur, Cher confrère,

C'est avec plaisir que je vous souhaite la plus cordiale bienvenue au sein de notre ordre professionnel.

Vous pouvez être fiers de vous. Je sais tout le travail et les efforts que vous avez dû déployer pour atteindre ce niveau dans votre carrière. Aujourd'hui marque la fin d'une étape et le commencement d'une autre : c'est le véritable début de votre apprentissage de votre rôle d'avocat. Et cet apprentissage va durer tout au long de votre carrière.

Le serment que vous venez de prêter vous fait entrer dans une profession qui constitue l'un des piliers de notre société. Votre engagement envers la société en tant que membre du Barreau peut se résumer en deux mots : indépendance et justice. L'indépendance du Barreau et de ses membres est aussi fondamentale dans notre société libre et démocratique que peut l'être l'indépendance de la magistrature.

Vous devrez veiller à préserver votre indépendance en toutes circonstances. De plus, quelle que soit la façon que vous choisirez d'exercer votre profession, n'oubliez jamais que vous êtes avant tout des officiers de justice. Soyez dignes de cet important rôle que vous confie la société.

Mes vœux les plus chaleureux de succès vous accompagnent tout au long d'une carrière que je vous souhaite longue et fructueuse.

Le bâtonnier du Québec,

M^e Gilles Ouimet

LE DROIT DE SAVOIR



Votre magazine télévisé d'information
sur le DROIT pour le grand PUBLIC

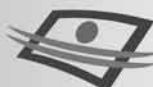
**MAINTENANT
à Télé-Québec**

Du 8 juin au 4 septembre 2010

À ne pas manquer le samedi 18 h 30,
mardi 15 h et mercredi 1 h.

www.ledroitdesavoir.ca

Barreau
du Québec



Télé-Québec



canal
SAVOIR

Produit par le Barreau du Québec en coproduction avec Télé-Québec et diffusé à Canal Savoir et à Télé-Québec.

1^{re} partie

Les services du Barreau du Québec

Note : Les services présentés dans ce guide sont ceux qui s'adressent plus directement aux membres. Ils ne représentent pas la totalité des services qui composent le Barreau du Québec (voir l'organigramme).



ET ACTION !

Découvrez vos privilèges financiers

En tant que membre du Barreau du Québec¹, vous avez droit à un programme financier à valeur ajoutée vous donnant accès à des économies et des taux privilégiés sur vos financements².

Renseignez-vous !

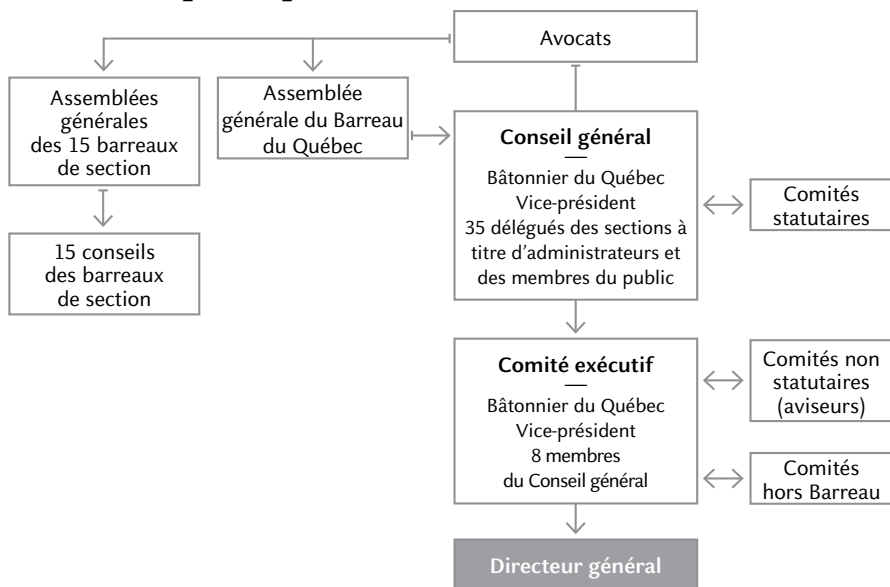
bnc.ca/avocats

Corporation
de services
Barreau 

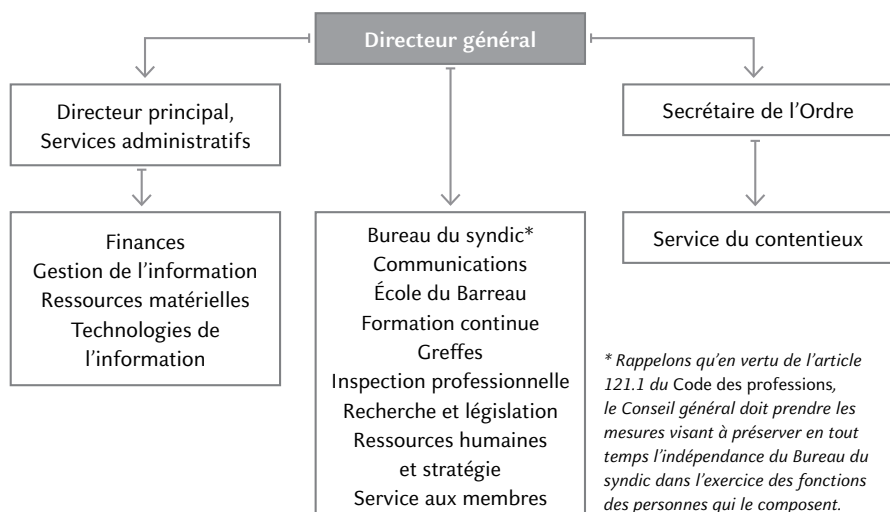
 **BANQUE
NATIONALE**
GRUPE FINANCIER

1. Certaines conditions s'appliquent. Pour adhérer au programme, vous devez avoir votre numéro de membre du Barreau du Québec et adhérer au compte Chèques à 7,95 \$ par mois (aucuns frais mensuels fixes si un solde de 2 500 \$ est maintenu). 2. Sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale.

Structure politique



Structure administrative



Secrétariat de l'Ordre et la direction du contentieux

Le secrétariat de l'Ordre et la direction du contentieux :

- Assume le secrétariat de différentes séances du Conseil général, du Comité exécutif, des assemblées générales et de la table de gestion.
- Est responsable des demandes d'accès à l'information ainsi que de l'application des différentes lois.
- Analyse les rapports portés à l'ordre du jour des diverses instances, effectue les synthèses et coordonne le suivi des décisions.
- Gère l'application des politiques visant les membres des diverses instances.
- Représente le Barreau du Québec auprès de divers comités, organismes externes ou groupes d'intérêts, et auprès, notamment, du Conseil interprofessionnel du Québec.
- Coordonne ou collabore à la logistique de certaines activités de coopération ou de développement sur la scène internationale.
- S'occupe des dossiers d'exercice illégal.
- Est responsable du traitement de certaines demandes selon, notamment, l'article 55 du *Code des professions*.
- Effectue tout autre mandat spécial attribué par le directeur général ou le bâtonnier du Québec.
- S'occupe des litiges concernant le Barreau du Québec et ses principaux services.
- Rend des opinions juridiques pour les différents services.

Pour joindre le secrétariat de l'Ordre et la direction du contentieux :

514 954-3400, poste 3103, ou 1 800 361-8495, poste 3103.

schampagne@barreau.qc.ca

Le Bureau du syndic

Le Bureau du syndic :

- Est l'instrument de contrôle de l'exercice de la profession par lequel le Barreau s'acquitte de sa mission de protection du public.
- Se situe, de concert avec les Greffes et l'Inspection professionnelle, au carrefour de l'accès et du contrôle de la profession.
- Est responsable des enquêtes et du dépôt des plaintes disciplinaires.
- Est responsable de la conciliation des comptes d'honoraires des avocats.
- Déploie un plan de prévention en matière de déontologie.
- Est responsable des prises de possession et des perquisitions.
- Est responsable des demandes d'accès à l'information pour le Bureau du syndic.
- Effectue le suivi des soldes débiteurs des comptes en fidéicommis.

Pour joindre le Bureau du syndic :

514 954-3438 ou 1 800 361-8495, poste 3438.

syndic@barreau.qc.ca

Info déontologie

Le Bureau du syndic fait rimer prévention avec information. Car en déontologie aussi, il vaut mieux prévenir que guérir. Alors, si vous vous posez des questions sur une façon de faire, n'hésitez pas !

Appelez le service d'information :

514 954-3438 ou 1 800 361-8495, poste 3438.

Un guide pour les avocats en entreprise

Un guide est également disponible pour répondre aux questions des avocats en entreprise en matière de déontologie. Le *Guide de déontologie appliquée aux avocats en entreprise*, qui allie les règles et lignes directrices aux suggestions et conseils, sera sans doute un outil important et surtout pratique pour ces avocats.

Pour obtenir la version PDF du document ou pour vous procurer la version papier : **www.barreau.qc.ca/publications/avocats/index.html**



VISITEZ le www.barreau.qc.ca/avocats/deontologie/capsules/index.html pour consulter les capsules déontologiques du *Journal du Barreau*, les capsules info-déonto du *Bref* et les opinions du Comité de déontologie.

Le Service des greffes

Le Services des greffes :

- Réunit les greffes des principaux processus décisionnels à portée individuelle qui permettent le contrôle de l'exercice de la profession d'avocat, de même que les greffes des registres attestant de l'appartenance au système professionnel.
- Travaille, dans les processus décisionnels, avec des comités statutaires dont les pouvoirs sont précisés dans la *Loi sur le Barreau*, le *Code des professions* et divers règlements : greffe d'admission (Comité d'accès à la profession), greffe de réinscription (Comité des requêtes), greffe d'arbitrage (arbitres uniques et conseils d'arbitrage), greffe de discipline (Conseil de discipline), greffe de révision (Comité de révision des plaintes), greffe d'inspection (Comité d'inspection professionnelle) et greffe d'indemnisation (Comité du Fonds d'indemnisation).
- Administre quatre registres, dont le plus important est le Tableau de l'Ordre, qui contient les noms et les coordonnées de tous les membres du Barreau du Québec. On y trouve aussi le Registre des testaments, celui des mandats donnés en cas d'inaptitude et le Registre sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité (SPA-SENCRL).
- Administre le répertoire des membres en regard à leur statut au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec ainsi que le répertoire des comptes en fidéicommiss et certificats de dépôts déclarés par les membres.
- Gère les demandes des candidats admissibles au Tableau de l'Ordre pour les assermentations collectives et individuelles ainsi que l'émission des permis.
- Gère des projets interservices tels que l'opération de l'inscription annuelle et des cotisations.
- Coordonne l'émission de la carte bilingue avec photo, les certificats et l'authentification de signature pour les membres.

Pour joindre le Service des greffes :

514 954-3411 ou 1 800 361-8495, poste 3411.



VOIR aussi les renseignements sur l'inscription annuelle, la cotisation, la première inscription au Tableau de l'Ordre, la démission et réinscription, le changement d'adresse au Tableau de l'Ordre et bien d'autres dans la section *Renseignements pratiques* de ce guide.

Le Service de l'inspection professionnelle

Le Service de l'inspection professionnelle :

- Administre le programme de surveillance générale de la profession, dont le but est de vérifier le niveau de connaissances et les habiletés professionnelles des avocats, ainsi que tous les autres aspects de la pratique (tenue de bureau, tenue de dossiers, comptabilité, etc.).
- Élabore une procédure de traitement pour les quelque 5000 rapports annuels comptables reçus des avocats ayant un compte en fidéicomis.
- Élabore une procédure d'inspection des comptes en fidéicomis dont le projet pilote débutera à l'automne 2010.
- Aide tous les avocats visités à améliorer la qualité des services qu'ils offrent à leurs clients sur une base volontaire (97 % des dossiers) ou de manière coercitive par le biais d'enquêtes spéciales (3 % des dossiers).
- Gère le service de démarrage de cabinet d'avocats.
- Encourage la recherche de l'excellence par des conseils, des publications et des modèles de documents.

Démarrage de cabinet

Vous venez d'être assermenté ? Vous voulez réorienter votre carrière en pratique privée ? Votre propre bureau vous semble la solution ? Conseils, soutien et suivi sont les outils mis à votre disposition.

Procurez-vous divers outils comptables :

- Formulaire de conciliation bancaire
- Mode d'emploi de la formule de conciliation bancaire
- Journal caisse-recettes et caisse-débours en fidéicomis
- Carte-client en fidéicomis

Pour joindre le Service de l'inspection professionnelle :

514 954-3447 ou 1 800 361-8495, poste 3447.

inspection.professionnelle@barreau.qc.ca



VISITEZ le www.barreau.qc.ca/barreau/organisation/inspection-professionnelle/index.html pour en savoir plus sur l'inspection professionnelle.

Le Service de la formation continue

Le Service de la formation continue :

- Offre des activités de formation (cours, colloques et séminaires) à l'ensemble de la communauté juridique du Québec.
- Développe le programme de formation continue obligatoire en fonction des orientations.
- Administre les activités de formation continue obligatoire.
- Offre des formations à distance, la cyberformation, dans divers domaines du droit.
- Répond aux demandes de formation sur mesure et participe régulièrement à l'organisation d'activités de formation lors des congrès et des assemblées annuelles dans les différentes sections.

Formation continue obligatoire

Depuis avril 2009, la formation continue obligatoire s'applique à tous les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre, à l'exception des membres « Avocats à la retraite ». Cette formation continue obligatoire doit être d'une durée de 30 heures sur une période de deux ans.

Une foire aux questions a été développée sur le site Web du Barreau pour répondre aux principales interrogations et un Registre des formations reconnues présente les formations offertes.

Votre dossier de formation continue

Le Barreau du Québec a mis en ligne, pour chacun de vous, un dossier individuel de formation continue obligatoire. Ce dossier doit contenir toutes les activités de formation reconnues que vous avez suivies. Accédez en tout temps à votre dossier de formation continue en vous rendant à l'adresse www.barreau.qc.ca/declaration-fco/

Pour joindre le Service de la formation continue :

514 954-3460 ou 1 800-361-8495, poste 3460.

formation@barreau.qc.ca



VISITEZ le www.barreau.qc.ca/avocats/formation-continue/obligatoire/index.html pour en savoir plus sur les activités de formation et la formation continue obligatoire et consulter le registre des formations reconnues.

Le Service de recherche et de législation

Le Service de recherche et de législation :

- Rédige des projets d'amendements à la *Loi sur le Barreau* ou aux règlements de l'Ordre et formule des opinions juridiques à l'interne sur le droit professionnel.
- Assure la publication de guides, de recueils ou d'articles concernant notamment la déontologie et l'exercice de la profession.
- Examine l'évolution générale de la législation et de l'administration de la justice en assurant le secrétariat d'une quarantaine de comités.
- Prépare les interventions du Barreau en matière de législation, sous forme de mémoires ou de lettres adressés principalement à l'Assemblée nationale, à la Chambre des communes, aux ministres fédéral et provincial de la Justice et aux ministres responsables de chacune des législations faisant l'objet de commentaires ou d'interventions. Rôle de juriconsulte auprès de l'État.
- Participe au positionnement du Barreau comme leader d'opinion en matière de droits fondamentaux, de droit professionnel et d'administration de la justice.

Pour joindre le Service de recherche et législation :

514 954-3468 ou 1 800 361-8495, poste 3468.



VISITEZ le www.barreau.qc.ca/actualites-medias/positions/index.html
pour consulter l'ensemble des positions du Barreau.

Le Service aux membres

Le Service aux membres :

- Assure un lien privilégié entre le Barreau, ses membres et les associations d'avocats et favorise le sentiment d'appartenance à l'Ordre.
- Effectue le secrétariat de nombreux comités, dont celui de la pratique privée et de la justice participative, de l'assurance juridique, des avocats et des avocates en entreprise, des femmes dans la profession, de la conciliation travail-famille et des jeunes.
- Est responsable de l'information, de la discipline et de l'exercice illégal du Comité de la sténographie.
- Assure le lien avec les associations d'avocats œuvrant dans différents domaines de droit en leur offrant un soutien administratif et une collaboration très étroite dans tous leurs projets d'événements et leurs communications avec leurs membres.
- Gère le Service de garde des avocats de la défense, *Urgence avocat*, dans toute la province.
- Voit à la promotion de l'équité et de la diversité au sein de la profession. Pour ce faire, recueille des données, diffuse les meilleures pratiques et offre de la formation.

En lien avec la mission du Barreau, le Service aux membres a pour objectifs précis de développer le sentiment d'appartenance des avocates et des avocats envers le Barreau du Québec et de promouvoir l'équité et la diversité au sein de la profession. La philosophie du service colore son action et se lit comme suit : « Soucieux de répondre à vos besoins et préoccupations, nous avons à cœur le développement de vos projets visant à enrichir vos compétences et à favoriser la diversité et l'équité ».

Pour joindre le Service aux membres :

514 954-3445 ou 1 800 361-8495, poste 3445.

Médiation familiale

Médiation civile, commerciale et travail

Médiation aux petites créances

Médiation franco-québécoise :

514 954-3494 ou le 1 800 361-8495, poste 3494

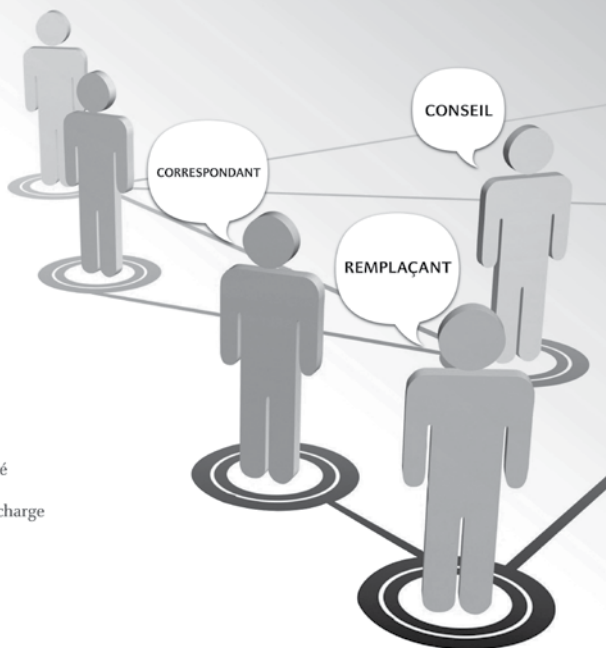


VISITEZ le www.barreau.qc.ca/organismes/associations/index.html pour consulter la liste des associations auxquelles les avocats peuvent adhérer et dont le secrétariat est assuré par le Barreau.

TROUVEZ L'AVOCAT QU'IL VOUS FAUT

Le RÉSEAU-CONSEIL,
c'est faire appel à :

- ◎ **UN AVOCAT-CONSEIL**
L'avocat-conseil est consulté par des collègues pour son expertise dans des domaines de droit précis.
- ◎ **UN AVOCAT CORRESPONDANT**
L'avocat correspondant se voit confier des mandats ponctuels par un collègue qui souhaite sous-traiter des mandats dans d'autres districts judiciaires ou d'autres domaines de droit.
- ◎ **UN AVOCAT REMPLAÇANT**
L'avocat remplaçant prend la relève d'un collègue le temps d'une absence temporaire (congé de maternité, congé parental, congé de maladie, vacances, surcharge de travail, etc.).



Barreau
du Québec 

Pour trouver un avocat ou vous inscrire
au registre de Réseau-conseil :

www.barreau.qc.ca/avocats/services/reseau-conseil/index.html

Le Service des communications

Le Service des communications :

- Appuie les services, certains organismes affiliés et les sections du Barreau dans leurs communications internes et externes et participe ainsi activement à la réalisation de la mission de l'Ordre.
- Est responsable du site Web du Barreau du Québec et des communications qui en émanent.
- Mène des campagnes d'information auprès du public.
- Produit et diffuse la campagne de publicité de l'Ordre.
- Assure la gestion de toutes les relations avec les médias : communiqués et conférences de presse, diffusion des positions du Barreau, références d'avocat, etc.
- Mène les campagnes d'information publique telles que celles sur l'assurance juridique, la justice participative et les services du Barreau aux citoyens.
- Produit le *Journal du Barreau* et le cyberbulletin *Le Bref*, lesquels sont principalement destinés à l'ensemble de la communauté juridique.
- Voit à la production et à la distribution de plusieurs publications du Barreau s'adressant au grand public et aux membres de l'Ordre.
- Planifie, organise et gère la tenue des événements internes et externes, tant pour les employés que pour le Cabinet du bâtonnier et la Direction générale incluant, entre autres, le congrès annuel, les dîners avec le DG, les rentrées judiciaires, les conseils généraux et la tournée des sections.
- Assure le respect du protocole et coordonne la participation du bâtonnier aux événements spéciaux, aux visites des délégations du Barreau à la Rentrée de Paris et lors des visites des délégations étrangères au Barreau du Québec.

Pour joindre le Service des communications :

514 954-3440 ou 1 800 361-8495, poste 3440.

Suivez les activités du Barreau sur :



VISITEZ le www.barreau.qc.ca/actualites-medias/index.html pour consulter les archives des communiqués de presse.

VOIR la section *Renseignements pratiques – Les publications du Barreau* pour obtenir davantage d'information sur les publications, incluant le *Journal du Barreau* et le cyberbulletin *Le Bref*.

2^e partie

Renseignements pratiques



► Les Express 2.0

Toute la lumière sur l'actualité juridique!

Rendus possibles grâce au travail rigoureux de l'équipe des juristes de SOQUIJ, les nouveaux Express 2.0 sont disponibles sous forme de deux bulletins électroniques sur mesure, **L'Express** et **L'Express Travail**.

Ils vous offrent toute l'actualité jurisprudentielle, législative et doctrinale dans vos domaines de droit, au quotidien.

Les Express 2.0 comprennent :

- Des signalements quotidiens ou hebdomadaires;
- Les résumés et les textes intégraux des décisions sélectionnées, sans frais supplémentaires;
- Des chroniques de législation et de doctrine;
- Le suivi des jugements couverts;
- Et bien plus encore!

Afin de profiter des hautes performances de ces nouveaux outils essentiels à l'actualisation de vos connaissances juridiques, abonnez-vous dès maintenant!



Pour plus d'informations,
communiquez avec
nos conseillères à la clientèle
au 514 905-3106,
ou sans frais au 1 866 905-3106
ou par courriel à info@soquij.qc.ca
ou visitez

soquij.qc.ca



Associations

Les avocats et avocates peuvent adhérer à différentes associations selon leurs domaines de droit, leur lieu ou nombre d'années (jeunes barreaux) de pratique. Le secrétariat de 18 d'entre elles est effectué par le Service aux membres du Barreau du Québec.

Voici la liste de ces associations :

- Association canadienne italienne des juristes du Québec (ACIJQ)
- Association de droit Lord Reading
- Association des avocats en droit carcéral
- Association des avocats en droit de la jeunesse
- Association des avocats et avocates de province (AAP)
- Association des avocats et avocates en droit familial du Québec (AAADFQ)
- Association des avocats et avocates représentant les bénéficiaires des régimes d'indemnisation publics
- Association des avocats et notaires noirs du Québec (ANNQ)
- Association des avocats hispanophones du Québec (AAHQ)
- Association des familialistes de Québec
- Association des Jeunes Barreaux du Québec (AJBQ)
- Association des juristes pour l'avancement de la vie artistique (AJAVA)
- Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI)
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense (AQAAD)
- Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI)
- Groupe de droit collaboratif du Québec
- Regroupement des praticiens du droit des marques de commerce (RPM)
- Société de droit international économique (SDIE)



VISITEZ le www.barreau.qc.ca/organismes/associations/index.html pour en savoir plus sur les associations (dont le secrétariat est effectué par le Barreau ou non).

Assurance juridique

Parlez-en à votre client !

- Assurance juridique à partir d'environ 4 \$ par mois !
Une protection contre les aléas de la vie courante

L'assurance juridique permet de retenir les services de l'avocat de son choix afin de prévenir ou de régler une très grande partie des différends de la vie courante. Un excellent moyen de faire valoir ses droits, à très peu de frais !

Trousse d'information sur l'assurance juridique

Une trousse d'information sur l'assurance juridique est disponible. Celle-ci comprend une foule de renseignements et d'outils pour en savoir davantage sur ce produit d'assurance qui améliore l'accès aux services juridiques et la façon de transiger avec les assureurs. Pour vous procurer cette trousse d'information, remplissez le bon de commande au www.barreau.qc.ca/avocats/cabinet/promotion/index.html

Pour obtenir des renseignements sur la façon très simple de transiger avec les clients munis d'une assurance juridique, communiquez avec le Barreau du Québec :

I 866 954-3529

Visionnez la vidéo *Cinq minutes pour comprendre l'assurance juridique* sur :



VISITEZ le www.assurancejuridique.ca pour en savoir plus sur l'assurance juridique et les différentes couvertures offertes par les assureurs participants.

Assurance responsabilité professionnelle

Assurance
responsabilité
professionnelle

Barreau 

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

La mission du Fonds d'assurance

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle a pour mission d'assurer, dans un but non lucratif et à long terme, la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec.

La souscription obligatoire

La souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec est obligatoire pour tout avocat inscrit au Tableau de l'Ordre (article 1 du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec*).

L'inscription au Tableau de l'Ordre entraîne la souscription automatique au Fonds d'assurance. Il n'est donc pas nécessaire d'en faire la demande, contrairement à l'exemption.

Les exemptions

L'article 2 du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* énonce les situations pour lesquelles il est possible d'obtenir une exemption sur demande.

L'avocat qui désire se prévaloir de l'un ou l'autre des motifs d'exemption prévus doit remplir une demande comme celle que l'on retrouve à l'annexe 1 du Règlement et la joindre à son paiement de cotisation. On retrouve cette demande sur le site Internet du Fonds d'assurance à l'adresse suivante : www.assurance-barreau.com/fr/pdf/demande_d_exemption.pdf

L'avocat ainsi exempté le demeure aussi longtemps qu'il ne requiert pas de souscrire au Fonds d'assurance; cela signifie qu'il n'a pas à renouveler sa demande d'exemption chaque année.

La garantie

La limite de garantie est de 10 millions de dollars par sinistre, sous réserve d'une limitation interjuridictionnelle de 1 million de dollars, d'une limitation relative à l'endommagement de biens confiés à un assuré de 1 million de dollars et d'une limitation de 1 million de dollars pour les titulaires d'un permis spécial ou pour les conseillers en loi. Il n'y a aucune franchise applicable, ni limite annuelle.

Ce qui est couvert par le contrat du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Le contrat d'assurance couvre « tous les services qui ont été rendus ou qui auraient dû être rendus par l'assuré désigné, directement ou indirectement, dans le seul exercice de la profession d'avocat, en tant que membre en règle du Barreau du Québec... » (article 1.04 a). Évidemment, cette protection est assujettie à l'ensemble des autres modalités du contrat d'assurance.

La prime

Pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013, la prime annuelle à payer est de 600 \$.

La prime d'assurance responsabilité professionnelle est intégrée à l'avis de cotisation afférente à l'inscription annuelle au Tableau de l'Ordre, transmis par le Barreau du Québec. La prime est donc payable au Barreau comme agent perceuteur pour le Fonds d'assurance, suivant les mêmes modalités que celles en vigueur pour les cotisations générales.

L'avis au Fonds d'assurance

Le contrat d'assurance impose à l'assuré l'obligation de déclarer tout fait ou circonstance susceptible de donner ouverture à une réclamation.

Ainsi, dès que l'avocat se fait reprocher, verbalement ou par écrit :

- la qualité des services rendus;
- ou son omission de rendre des services;
- ou son attitude dans le dossier qui aurait causé un préjudice à un tiers;
- ou encore dès qu'il s'aperçoit qu'une erreur a été commise,

il doit communiquer sans délai avec le Fonds d'assurance.

Le personnel du Fonds d'assurance est disponible pour répondre aux questions. Cependant, il est à noter que l'avis doit se faire par écrit. Le formulaire *Déclaration de l'assuré* est disponible sur le site Internet du Fonds d'assurance à l'adresse suivante : www.assurance-barreau.com/pdf/FARPBQ-declaration-assure.pdf

La prévention

Identifier les sources d'erreurs et suggérer des moyens pratiques afin de les éviter demeure une priorité pour le Fonds d'assurance. À cet effet, le Fonds d'assurance a publié un *Guide de prévention en responsabilité professionnelle* que l'on retrouve sur le site Internet du Fonds d'assurance à l'adresse suivante :

www.assurance-barreau.com/fr/pdf/guideprev012006.pdf

Aussi, le Fonds d'assurance publie périodiquement un bulletin de prévention, *Praeventio*, à l'intention des assurés, afin d'attirer leur attention sur les différents pièges inhérents à l'exercice du droit.

Pour joindre le Fonds d'assurance :

514 954-3452 ou 1 800 361-8195, poste 3452.

assuranceresponsabilite@barreau.qc.ca



VISITEZ le www.assurance-barreau.com pour plus d'information sur le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.



Bébé bonus et APTA

Le Barreau du Québec
offre deux programmes d'assistance
parentale à ses membres qui
deviennent parents. Visitez
le site du Barreau pour les
connaître et pour remplir
les formulaires
requis.

www.barreau.qc.ca/avocats/services/assistance-parentale/index.html

Le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE

Le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) a pour mission de rendre accessible en priorité aux membres du Barreau et de la magistrature l'information juridique disponible et s'assurer que l'accès soit le même, quel que soit l'emplacement géographique.

CAIJ INTERNET

Outre un accès sans frais aux outils de recherche de la suite JuriBistro^{MD}, le site Internet du CAIJ permet un accès aux publications du Barreau du Québec, aux articles de périodiques juridiques canadiens, aux codes, chartes, lois, signets juridiques et alertes RSS.

La Suite JuriBistro^{MD} comprend le catalogue en ligne **BIBLIO**, l'outil de recherche en langage naturel **CONCERTO** qui permet de repérer de la législation, de la doctrine et de la jurisprudence. La banque de questions de recherche **TOPO**, composée de 2100 questions-réponses régulièrement mises à jour, fait office de chercheuse électronique. Le portail d'information juridique **THEMA** propose une multitude d'informations et de ressources dans de nombreux sujets de droit.

CAIJ BIBLIOTHÈQUE

Le CAIJ comprend un réseau de 38 bibliothèques de droit réparties dans des palais de justice du Québec. En plus des services réguliers de bibliothèques, le CAIJ vous offre un accès **sans frais** à plusieurs banques de données commerciales (REJB, AZIMUT, Quicklaw, etc.).

CAIJ FORMATION

Les formations du CAIJ sur les outils JuriBistro^{MD} sont reconnues par le Barreau dans le cadre du programme de formation continue obligatoire. Pour vous inscrire à l'une de nos séances de formation, communiquer avec nous : formation@caij.qc.ca

CAIJ RECHERCHE

Des professionnels de la recherche en information juridique sont disponibles pour vous aider et vous assister dans vos recherches. Le service de recherche est offert par téléphone : 1 877 666-2057, par courriel : recherche@caij.qc.ca et sur place.



VISITEZ le www.caij.qc.ca pour accéder à tous les services du CAIJ.
VISITEZ la version mobile du site Web du CAIJ à m.caij.qc.ca

Carte de membre

Sur transmission de votre inscription annuelle et sur paiement de vos cotisations et de votre prime d'assurance responsabilité, vous recevez normalement dans les 15 jours ouvrables votre carte de membre. Votre carte annuelle vous est envoyée sans frais.

Cependant, pour obtenir un duplicata de cette carte en cas de perte, des frais de 5,70 \$ (taxes incluses) seront exigés.



Si vous n'avez pas reçu votre carte ou pour obtenir un duplicata, veuillez communiquer avec le Service des finances :

514 954-3417 ou 1 800 361-8495, poste 3417.

Télec. : 514 954-3488

slussier@barreau.qc.ca

Numéro de membre du Barreau du Québec

Sur cette carte figure votre numéro de membre du Barreau du Québec qui vous identifie auprès de l'Ordre. Ce numéro comporte six chiffres et un tiret suivi d'un autre chiffre (xxxxxx-x).

Code d'identification numérique

Si vous avez reçu votre carte de membre, vous avez également un Code d'identification numérique (CIN). Composé de 15 chiffres, il se trouve à gauche de la carte, sous l'adresse de l'Ordre. Ce code est essentiel pour vous identifier sur les applications Web du Barreau du Québec. Si vous avez égaré votre carte et souhaitez que l'on vous communique à nouveau votre CIN, vous devez en faire la demande vous-même, par téléphone ou en personne au 514 954-3455. Pour des raisons de sécurité, le préposé vous demandera de vous identifier à l'aide d'une question personnelle.

La carte bilingue avec photo du Barreau du Québec

Nouveau !

Vous avez à vous déplacer au Canada ou à l'étranger dans le cadre de votre travail ?
La carte bilingue avec photo vous sera très utile en vous permettant de vous identifier rapidement.

Demandez-la maintenant !



La carte bilingue avec photo est disponible sur demande au coût de 87 \$ (taxes non comprises).



Effectuez votre demande au
www.barreau.qc.ca/avocats/tableau-ordre/carte/index.html

Pour plus d'information :
514 954-3400, poste 3337
1 800 361-8495
mfontaine@barreau.qc.ca

Barreau
du Québec 

Certificat et attestation de membre

Version complète

Ce document est délivré uniquement aux membres du Barreau du Québec qui désirent être admis dans un autre Barreau ou exercer à l'extérieur de la province dans une juridiction qui exige un tel certificat. Une demande, au moyen d'un formulaire qui peut vous être transmis par télécopieur ou par courriel, doit être faite par le membre et retournée au Service des greffes du Barreau du Québec. Le Barreau du Québec vous fournira ce document dans un délai de trois jours, pourvu que vous ayez acquitté les frais. Il en coûte 50 \$ + taxes pour obtenir la version complète du certificat de membre.

Version abrégée

Ce document est délivré aux membres qui désirent postuler un emploi, déposer une candidature à la magistrature ou prouver qu'ils sont membres du Barreau du Québec. Le Barreau du Québec vous fournira ce document dans un délai de trois jours, pourvu que vous ayez acquitté les frais. Il en coûte 25 \$ + taxes pour obtenir la version abrégée du certificat de membre.

Attestation de membre

Ce document est délivré à toute personne désirant obtenir la preuve du statut d'un avocat membre ou d'une personne qui a déjà été membre du Barreau du Québec, mais qui ne l'est plus. Le Barreau du Québec vous fournira ce document dans un délai de trois jours, pourvu que vous ayez acquitté les frais. Il en coûte 25 \$ + taxes pour obtenir une attestation de membre.

Pour obtenir une attestation de membre du Barreau, veuillez communiquer avec la préposée au Tableau de l'Ordre :

514 954-3400, poste 3466,

ou sans frais | 800 361-8495, poste 3466.

DES SERVICES À LA PORTÉE DE TOUS...

FAITES D'UNE PIERRE DEUX COUPS!

Effectuez vos changements d'adresse au **Tableau de l'Ordre** et soyez ainsi assuré que vos nouvelles coordonnées seront inscrites là où il le faut dans tous les services du Barreau.



Le site du Barreau du Québec, un monde à votre portée!
www.barreau.qc.ca

Code d'impliqué permanent (Code de l'avocat à la Cour)

Tous les avocats qui exercent en droit criminel doivent obtenir un numéro d'identification auprès du ministère de la Justice du Québec pour plaider.

En matière civile, l'avocat travaillant pour un cabinet d'avocats peut utiliser le numéro d'identification de ce bureau. L'avocat qui exerce seul DOIT, comme en matière criminelle, obtenir auprès du ministère de la Justice du Québec un numéro d'identification pour plaider.

Ce code d'identification est composé de deux lettres et de quatre chiffres. La première lettre est « A » pour avocat. La deuxième lettre est habituellement la première lettre du nom de famille. Viennent ensuite trois chiffres, et enfin, le quatrième chiffre est l'autovérificateur.

Le bureau de la région de Montréal-Centre attribue tous les numéros d'identification pour les avocats du Québec.

Pour obtenir un formulaire de demande ou le retourner dûment rempli :

Palais de justice de Montréal

1, rue Notre-Dame Est, bureau 1.160

Montréal (Québec) H2Y 1B6

514 393-2069

Télec. : 514 393-2238

Congrès annuel du Barreau du Québec



Des tarifs spéciaux sont offerts à tous les avocats ayant moins de 10 ans de pratique pour leur inscription au Congrès du Barreau. Le prochain Congrès aura lieu à Gatineau, au Hilton Lac-Leamy, les 2, 3 et 4 juin 2011.

Surveillez les publicités dans le *Journal* ou le site Web du Barreau pour obtenir davantage de renseignements sur l'inscription, les ateliers offerts, etc.

Pour obtenir des renseignements sur les tarifs spéciaux :

514 954-3400, poste 3614, ou 1 800 361-8495, poste 3614.



Services offerts

Assurance de dommages (Dale Parizeau Morris Mackenzie)

- La meilleure offre qui procure un rabais de 10 % et même de 15 % sur la concurrence (rabais s'appliquant auprès de l'assureur dominant, d'autres conditions peuvent s'appliquer)
- Accès à une variété d'assureurs pour répondre aux besoins particuliers de certains membres du Barreau
- Service de réclamations de 8 heures à 20 heures, 7 jours sur 7

Assurance de personnes (Michel Rhéaume & Associés)

- Contrat sur mesure pour les membres du Barreau
- Définition d'invalidité protégeant l'exécution des fonctions habituelles jusqu'à 65 ans ou 70 ans
- Délai de carence varié pour répondre aux différents besoins des membres du Barreau; délai de carence de 30, 60, 90, 120 ou 720 jours. Dans certains cas, la période d'indemnisation peut débuter le premier jour d'invalidité
- Tarifs des plus concurrentiels

Fonds de placement du Barreau du Québec

- Conçus spécifiquement pour les membres du Barreau depuis 1986
- Plus de 200 millions d'actifs
- Aucun frais d'entrée, aucuns frais de sortie; frais de gestion parmi les plus bas sur le marché
- Cinq gestionnaires professionnels, parmi les meilleurs au Canada
- Même philosophie de placement depuis 1986 : sécurité du capital d'abord alliée ensuite aux meilleurs rendements

Fournitures de bureau (Lyreco)

- Prix concurrentiels
- Catalogue des produits les plus souvent utilisés par les avocats à de meilleurs prix
- Livraison en 24 h à peu près partout dans la province

Fournitures d'imprimantes (RAM gestion d'achats)

- Prix concurrentiels
- Service personnalisé
- Grand choix d'imprimantes, télécopieurs ou multifonctions

JuriCarrière

- Service de placement en ligne
- Inscription gratuite pour les membres du Barreau, sauf pour les candidats voulant conserver l'anonymat
- Offres d'emploi affichées sur le babillard instantanément

JuriFamille

- Application Web de calcul des pensions alimentaires
- Rapide, convivial et économique
- Service de soutien en ligne
- 250 \$/an maximum ou 35 \$/mois (taxes en sus)
- Inscription sur le site de jurifamille.com

Perception des honoraires par carte de crédit (Paiements globaux inc ou Global Payments inc)

- Taux privilégiés
- Plusieurs solutions pour différentes fréquences d'utilisation
- Partage d'un seul terminal entre plusieurs usagers

Service de location de voiture - à court terme (Budget)

- Tarifs préférentiels
- Kilométrage illimité pour les avocats de Montréal

Service de location de voiture - à long terme (Location Park Avenue)

- Le programme couvre pratiquement toutes les marques et modèles de véhicules
- Rabais de flotte
- Flexibilité du contrat; prix de location établi en fonction de votre propre kilométrage

Service de courriels sécurisés (MIS International)

- Services garantissant la confidentialité des courriels
- Le destinataire peut répondre en utilisant le même système sécurisé sans y être abonné
- Un seul frais annuel minime

Service de soutien informatique en ligne (CDMS)

- Service disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine
- Nature et étendue des services en fonction de vos besoins
- Tarifs concurrentiels

Services financiers (Banque Nationale)

- Multitude de services bancaires à tarifs privilégiés
- Carte de crédit « or » procurant de nombreux avantages, dont le prolongement de la garantie habituelle d'une année du fabricant pour une période additionnelle de deux années

Téléphonie sans fil (Telus Mobilité)

- Tarifs avantageux
- Une grande quantité de forfaits pouvant répondre à tous les besoins
- BlackBerry ou Treo pour envoyer ou recevoir des courriels

Pour joindre la Corporation de services :

514 954-3442 ou 1 800 361-8495, poste 3442.



VISITEZ le www.csbq.ca pour tout savoir sur les services offerts par la Corporation de services.

Démission/Réinscription

Démission

Si vous prévoyez démissionner du Tableau de l'Ordre, conformément à l'article 69 de la *Loi sur le Barreau*, et ne voulez pas avoir à acquitter les frais de cotisation annuelle, vous devez en informer par écrit, avant le 1^{er} avril de chaque année (le cachet de la poste faisant foi), le directeur général du Barreau du Québec à l'adresse suivante : 445, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

Quelles sont les répercussions d'une démission ?

Toute personne qui démissionne perd son statut d'avocat, n'a plus le droit de poser aucun acte du ressort exclusif de la profession ni de faire usage du titre ou de se présenter de quelque façon que ce soit comme avocat.

Note : Il n'est pas possible de démissionner par courriel. En effet, vous devez obligatoirement nous faire parvenir un avis écrit adressé au directeur du Barreau du Québec.

Réinscription

Par la suite, si une personne désire retrouver son statut d'avocat, elle devra présenter une requête en réinscription, payer les frais d'ouverture de dossier qui sont actuellement de 700 \$ (taxes en sus) et y joindre aussi le paiement des cotisations pour l'année en cours (qui inclut la prime d'assurance responsabilité professionnelle).

Dans le délai de 45 jours de la réception de sa requête, les intervenants prendront position à savoir s'ils s'opposent ou non à sa réinscription en regard des mœurs, conduite, compétence, connaissances et qualités requises à l'exercice de la profession. Si aucune objection n'est formulée, le requérant est réinscrit. Si toutefois une objection est formulée pour, entre autres, les mœurs, la conduite ou les compétences, il sera alors convoqué devant le Comité des requêtes pour une séance et des frais supplémentaires de 300 \$ plus taxes seront exigés. Par ailleurs, si on juge que le requérant s'est éloigné depuis trop longtemps de l'exercice du droit, les intervenants formuleront une objection relative aux connaissances, et une rencontre avec le sous-comité des équivalences s'imposera pour suggérer un programme de mise à jour, s'il y a lieu. Celui-ci est toujours proportionnel aux années d'éloignement et peut nécessiter, soit : des lectures supervisées, des cours et même, dans le cas d'un éloignement majeur, de refaire le Barreau et de passer les examens.

De plus, en regard de la formation continue, toute personne qui se réinscrit dans la période de référence de deux ans devra compléter au moins 30 heures de formation liée à l'exercice de la profession pour cette période de référence. La première période de référence a débuté le 1^{er} avril 2009 et se terminera le 31 mars 2011.

514 954-3400, poste 3410, ou 1 800 361-8495, poste 3410.
greffe.requetes@barreau.qc.ca



VISITEZ le www.barreau.qc.ca/avocats/tableau-ordre/index.html pour en savoir plus sur le processus de démission et la réinscription et obtenir le formulaire de réinscription.

École de sténographie judiciaire du Québec

École de
sténographie
judiciaire
du Québec

L'École de sténographie judiciaire du Québec, mise sur pied par le Barreau du Québec en collaboration avec l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec, est la seule école responsable de la formation des sténographes officiels au Québec.

Un métier très en demande

De 300 sténographes judiciaires officiels il y a 30 ans, il n'y en a plus que 162 aujourd'hui, dont seulement la moitié, par choix, travaille à temps plein et sur une base permanente. L'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec évalue une demande additionnelle de 100 à 150 sténographes judiciaires pour les prochaines années, surtout en région. Ces besoins offrent aux nouveaux sténographes officiels une place de choix dans le marché.

Les sténographes officiels sont un maillon essentiel de notre système de justice. La pénurie peut entraîner des retards dans l'administration de la justice dans certaines régions. C'est pourquoi l'École de sténographie judiciaire du Québec est toujours à la recherche de nouveaux étudiants. Parlez-en à vos proches !

Pour joindre l'École de sténographie judiciaire du Québec :

514 439-1885

infoecolesteno@barreau.qc.ca



VISITEZ le www.ecoledesténographie.ca pour obtenir davantage d'information sur l'École de sténographie judiciaire du Québec.

Pour connaître et comprendre ses droits et obligations : www.educaoi.qc.ca

Qu'est-ce qu'Éducaloi ?

Éducaloi est un organisme sans but lucratif qui s'est donné pour mission d'informer les Québécois et les Québécoises de leurs droits et de leurs obligations en mettant à leur disposition de l'information juridique de qualité, diffusée dans un langage simple et accessible.

En réalisant sa mission, Éducaloi poursuit plusieurs objectifs :

- Favoriser une meilleure connaissance du droit, notamment des lois et règlements en vigueur.
- Assurer une plus grande compréhension du fonctionnement du système judiciaire.
- Démonthifier le rôle des différents intervenants du monde judiciaire.
- Sensibiliser les différents acteurs sociaux de même que la population, à l'importance de la justice dans la vie de tous les jours.
- Participer à l'éducation citoyenne des enfants et des adolescents.



VISITEZ le www.educaoi.qc.ca. Un outil efficace pour vous aider à discuter avec vos clients, dans un langage clair, de leurs droits et obligations.

Égalité et équité

Le Barreau du Québec fait la promotion des droits et libertés, du droit à l'égalité et des valeurs d'équité et de diversité.

Tous les membres doivent pouvoir participer pleinement à la profession, sans obstacles liés à une caractéristique personnelle tels le sexe, la grossesse, l'origine ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle ou autre. Une brochure a été produite par le Barreau du Québec et l'information qui y est présentée rappelle brièvement les obligations qui se trouvent dans la *Charte des droits et libertés de la personne*, le *Code de déontologie des avocats* et autre législation applicable.

Dans le cadre de l'exercice de la profession au sein d'une société diversifiée, les membres doivent respecter la dignité et la valeur de toutes les personnes – client, collègue, employé et toute autre personne – et leur assurer un traitement sans discrimination.

Cette brochure vise à soutenir les membres dans la promotion de l'égalité dans leurs milieux de travail et dans l'exercice de la profession pour prévenir et éliminer la discrimination et le harcèlement.

Vous pouvez consulter cette brochure sur le site Web du Barreau : www.barreau.qc.ca/pdf/publications/brochure-equite.pdf



VISITEZ le www.barreau.qc.ca/avocats/equite/index.html pour obtenir des renseignements sur l'équité et la diversité au sein de l'Ordre.

La Fondation du Barreau du Québec



Qu'est-ce que la Fondation ?

La Fondation du Barreau du Québec est un organisme indépendant, sans but lucratif, qui a vu le jour en 1978.

La mission de la Fondation est de mettre en œuvre, de soutenir et de récompenser des activités qui ont pour objectif de mieux faire connaître la place du droit et le rôle de la profession juridique dans la société, notamment celles qui mettent l'accent sur les contributions doctrinales à l'étude du droit et celles qui contribuent à l'intérêt public de la communauté québécoise.

Que fait la Fondation ?

- Grâce à son *Programme d'attribution de subventions*, la Fondation du Barreau du Québec joue un rôle de premier plan dans le domaine de la recherche juridique. Depuis 1982, elle a distribué au-delà de 2 millions de dollars en subventions de recherche.
- La Fondation récompense également chaque année, depuis 1984, des auteurs qui se distinguent par leurs écrits présentés au *Concours juridique*. À ce jour, elle a ainsi accordé un montant de 248 000 \$ aux auteurs des ouvrages primés. Le concours comprend quatre catégories **manuscrit d'article juridique, monographie et traité, nouvel auteur** et enfin **répertoire et manuels de pratique professionnelle**; ces catégories sont présentées en alternance, tous les deux ans, à l'exception de la catégorie « manuscrit d'article », qui revient chaque année.
- Depuis 1995, la Fondation a également initié des projets qui permettent au grand public d'avoir accès à des outils utiles et pratiques (guides, rapports d'enquête, etc.). À ce chapitre, plus de 1 million de dollars ont été investis dans la réalisation de ces diverses publications. En voici quelques exemples :
 - le juriguide pour les aînés, intitulé « Vous avez des droits, prenez votre place ! » et déjà distribué à plus de 200 000 exemplaires;
 - le guide intitulé « Seul devant la cour », publié en mai 2009, qui s'adresse aux personnes qui choisissent de se représenter seules devant les tribunaux en matières civiles;
 - et, de la même série, « Seul devant la cour », en matières familiales, qui paraîtra sous peu.



Comment la Fondation se finance-t-elle ?

Pour accomplir ses travaux, la Fondation du Barreau s'appuie sur l'engagement de généreux donateurs réguliers ou honoraires par le biais d'une contribution volontaire dans l'avis de cotisation du Barreau ou par ses gouverneurs qui sont personnellement invités à ce titre. De plus, elle compte sur les profits réalisés lors de ses activités bénéfice ainsi que sur d'autres dons, legs testamentaires ou assurances-vie dont elle peut être nommée bénéficiaire.

Pour joindre la Fondation :

514 954-3461 ou 1 800 361-8495, poste 3461,

infofondation@barreau.qc.ca



VISITEZ le www.fondationdubarreau.qc.ca/publications/index.html
pour consulter les publications produites par la Fondation du Barreau.

Hôtels d'affaires

Des tarifs ont été négociés auprès de certains hôtels pour les membres du Barreau du Québec. Lors de votre prochain séjour à Montréal, à Québec, à Brossard, à Gatineau, à Ottawa, à Sherbrooke ou même à Toronto, nous vous invitons à profiter de ces tarifs auprès de vos hôtels d'affaires.

Pour obtenir des renseignements sur les tarifs spéciaux :

514 954-3400, poste 3614, ou 1 800 361-8495, poste 3614.



VISITEZ le www.barreau.qc.ca/avocats/services/hotels/index.html pour connaître les hôtels participants et obtenir la description de leurs offres.

Inscription annuelle et cotisations

Tout au long de sa carrière, l'avocat, pour être inscrit au Tableau de l'Ordre, doit respecter certaines modalités en regard des cotisations, du paiement de la prime d'assurance responsabilité (si applicable) et de l'inscription annuelle. Il est tenu, à chaque année, conformément aux lois et règlements qui régissent sa profession, de remplir ces documents et d'acquitter ses cotisations pour confirmer et conserver son statut au Tableau de l'Ordre.

1. Paiement des cotisations

Pour porter le titre d'avocat et être inscrit au Tableau de l'Ordre, le futur avocat doit acquitter ses cotisations. Pour ce faire, il doit remplir le formulaire « Paiement de la cotisation » disponible sur le site Web du Barreau du Québec. Il est préférable que le candidat fasse parvenir son paiement de cotisation avant la date de sa prestation de serment. C'est sur réception du paiement que la personne devient avocat. Le nouvel avocat est assuré automatiquement après sa prestation de serment et l'encaissement de sa cotisation. Ainsi, dès l'inscription complète au Tableau de l'Ordre, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle fera parvenir au nouvel avocat son contrat d'assurance responsabilité professionnelle. Si celui-ci désire être exempté, il doit faire parvenir sa demande dès réception de sa police en complétant une demande d'exemption disponible sur le site Web du Barreau du Québec.

Le Barreau a divisé les districts judiciaires de la province en 15 sections locales. Le montant de la cotisation varie selon la section dans laquelle le futur avocat désire être inscrit. Son adresse de pratique détermine la section où il sera inscrit. S'il n'a pas de lieu d'exercice, l'adresse de sa résidence déterminera son domicile professionnel. S'il réside à l'extérieur du Québec, il doit s'inscrire à l'une des 15 sections de son choix, conformément aux articles 63 et 68.6 de la *Loi sur le Barreau*.

Note : Aucun avis de paiement de cotisation n'est envoyé pour la première inscription au Tableau de l'Ordre. Le futur avocat est responsable de son inscription, même si le paiement est effectué par son employeur. Le Barreau du Québec ne procédera à aucune correction administrative afin de faire rétroagir l'inscription à la date d'assermentation.

2. Carte de membre

La carte de membre ainsi que les reçus officiels pour usage fiscal sont expédiés durant la semaine qui suit l'encaissement des cotisations. C'est sur cette carte que l'avocat retrouvera son numéro de membre ainsi que son Code d'identification numérique (CIN) qui lui donnera accès à plusieurs services en ligne disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

3. Inscription annuelle

Afin de s'acquitter de ses obligations, l'avocat doit se rendre sur le site Web du Barreau du Québec à l'adresse suivante www.barreau.qc.ca/avocats/tableau-ordre/inscription/index-prive.html et remplir le formulaire en ligne. Veuillez noter que le CIN sera nécessaire pour effectuer cette opération.

Le renouvellement de l'inscription au Tableau de l'Ordre

Pour les années subséquentes, tous les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre recevront par voie électronique ou par courrier des documents pour le renouvellement de l'inscription et le paiement des cotisations et de la prime d'assurance responsabilité professionnelle. Il importe de respecter la date limite du **1^{er} avril** pour faire parvenir ces documents au Barreau. L'avocat est également responsable de son inscription même si le paiement est effectué par son employeur.

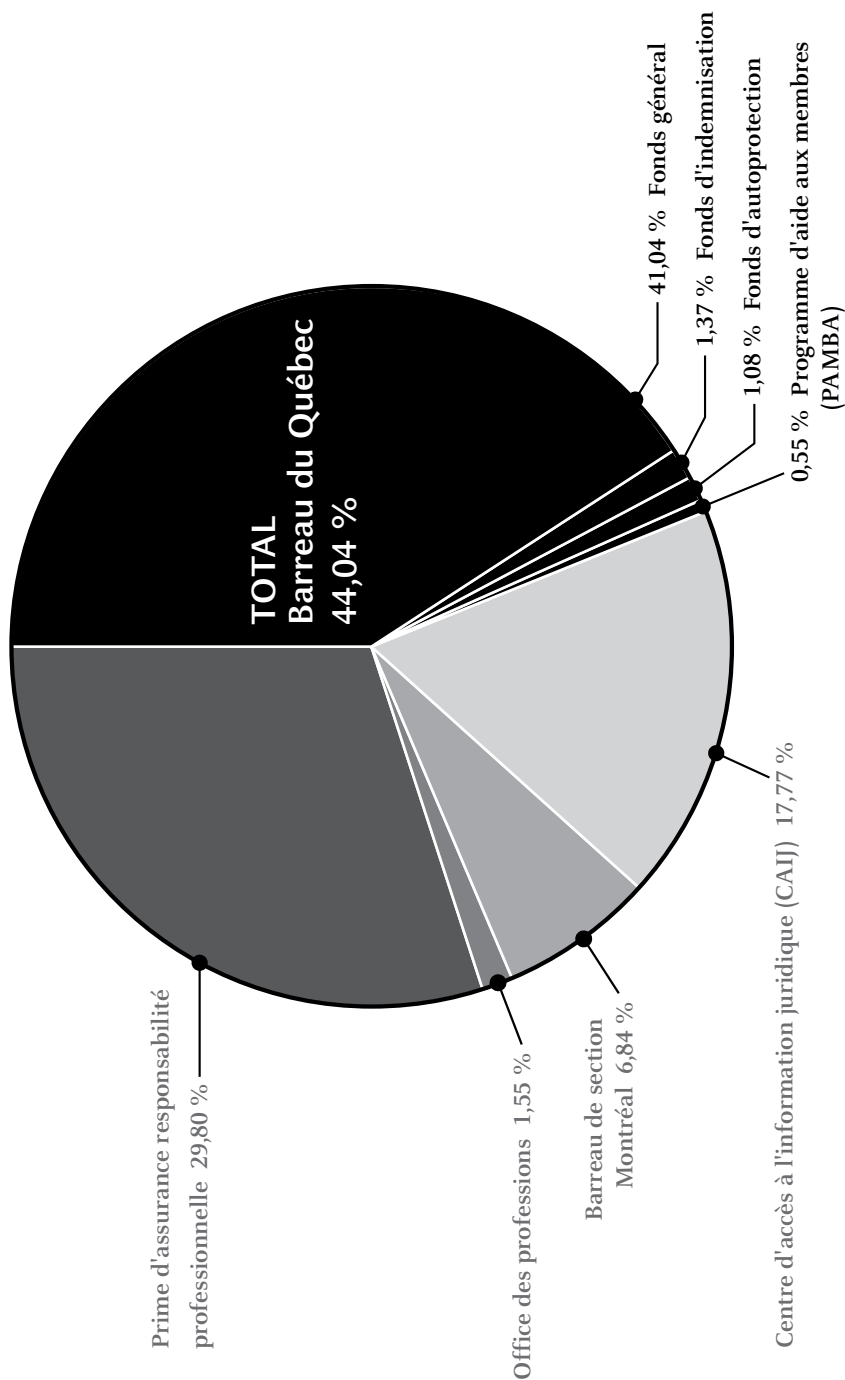
Pour information sur la cotisation et l'inscription au Tableau de l'Ordre :

514 954-3400, poste 3417, ou 1 800 361-8495, poste 3417.



VISITEZ le www.barreau.qc.ca/devenir-avocat/assermentation/index.html pour consulter le document d'information concernant l'inscription au Tableau de l'Ordre et la cotisation. Le formulaire de paiement de cotisation est disponible à la page 13 de ce document en ligne.

Répartition de la cotisation (exemple 2009-2010)



Jeunes Barreaux

Chaque jeune avocat de dix ans et moins de pratique au Québec est représenté par l'une des trois associations suivantes : AJBM (Montréal), AJBQ (Province) et JBQ (Québec).



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTRÉAL

Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM)

L'AJBM, fondée il y a maintenant 111 ans, regroupe les avocats inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec. L'AJBM est dirigée par un conseil d'administration formé de 15 avocats qui offrent bénévolement leur temps afin d'assurer la poursuite des objectifs de l'AJBM, et ce, en collaboration avec les comités de l'AJBM, un secrétariat permanent et plus d'une centaine de bénévoles. Un Conseil des gouverneurs composé de membres éminents de la profession juridique et du monde des affaires agit également à titre de comité consultatif de l'AJBM.

L'AJBM, qui représente plus de 4200 membres, est de ce fait, la plus grande association de jeunes avocats au monde, quant au nombre pour une seule ville. L'AJBM représente de jeunes avocats œuvrant dans tous les domaines du droit où ils font leur marque sur le plan professionnel. Ils forment un groupe influent, engagé dans la communauté, et sont appelés à devenir des leaders de la société dans les meilleurs cabinets d'avocats, les entreprises privées, les institutions et les organismes publics.

L'AJBM a comme mission, d'une part, de veiller à défendre et à promouvoir les intérêts des jeunes avocats de Montréal en leur offrant divers services (formations, mentorat, avocats-conseils, activités de réseautage professionnel, activités culturelles, sociales et sportives) ainsi qu'en prenant position sur les sujets d'actualité juridique nationale et internationale sous forme de lettres, de communiqués ou de mémoires. D'autre part, elle offre des services juridiques *pro bono* à la population (Juri-conseil aux entreprises, Services de préparation à une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances, devant la Commission des relations du travail et devant la Régie du logement, « Mercredi, j'en parle à mon avocat », et la clinique juridique annuelle).

Pour joindre l'AJBM ou pour participer aux activités ou contribuer aux services juridiques *pro bono* :

514 954-3450

info@ajbm.qc.ca

Association des jeunes barreaux du Québec (AJBQ)

AJBQ

L'AJBQ, créée en mars 1998, promeut et défend les intérêts des avocats de dix ans et moins de pratique en région (à l'exception de Montréal et Québec)

tout en établissant des liens permanents entre les différentes sections. Pour ce faire, l'AJBQ dispose d'un poste d'observateur au Conseil général du Barreau du Québec et d'un siège au Comité de direction de l'Association du Barreau canadien - division Québec, ce qui lui permet de faire entendre sa voix et faire connaître ses positions. L'AJBQ participe également à la Table de concertation des jeunes avocates et avocats du Québec.

L'AJBQ est composée de trois comités : le Comité de législation et de pratique professionnelle (suivi des projets de loi et recommandations); le Comité des communications (communications internes et externes, notamment le développement du logo et du site web); le Comité de financement (solutions aux problèmes financiers et démarches afin d'obtenir l'aide nécessaire au bon fonctionnement de l'AJBQ).

Pour joindre l'AJBQ :

514 954-3471 ou 1 800 361-8495, poste 3471
info@ajbq.net

Jeune Barreau de Québec (JBQ)



Depuis 1914, le Jeune Barreau de Québec (JBQ) représente tous les avocats de la section de Québec. En plus de représenter ses membres auprès des instances du Barreau de Québec et du Barreau du Québec, le JBQ accueille les nouveaux membres dans la profession, organise des activités sociales et de formation tout en mettant sur pied divers projets à vocation sociale. Le JBQ publie également le journal *Proforma*, lequel s'adresse à tous les membres du Barreau de Québec.

Le JBQ, qui représente le tiers des avocats inscrits au Barreau de Québec, est dirigé par un conseil d'administration de 13 personnes, autour duquel gravite plusieurs comités de bénévoles.

Les membres du JBQ ont toujours contribué au dynamisme de la communauté juridique de Québec. Cette organisation a vu passer dans ses rangs des avocats qui ont marqué leur profession. Ceux-ci sont une source d'inspiration pour les jeunes qui intègrent la profession. C'est dans cet esprit que le JBQ tente, année après année, de lancer des projets novateurs et de faire connaître la vision de la génération montante concernant les enjeux de l'heure.

Pour joindre le Jeune Barreau de Québec :

418 529-0301
jbq@jeunebarreaudequebec.ca



VISITEZ les sites des Jeunes Barreaux pour en savoir plus sur leurs services et activités : www.ajbm.qc.ca, www.ajbq.net et www.jeunebarreaudequebec.ca

Justice participative

La justice participative est une façon différente de faire valoir ses droits et de faciliter l'accès à la justice. La personne, avec l'assistance de son avocat, choisit le mode approprié de prévention et de résolution de son conflit en fonction de ses besoins, de ses intérêts et de ses moyens.

La justice participative englobe des modes de prévention et de résolution de conflits tels que la négociation, le droit collaboratif, la médiation, la conférence de règlement amiable, l'arbitrage et le procès devant les tribunaux.

Des formations sur la justice participative sont régulièrement offertes aux membres du Barreau et une fiche intitulée « Profil client » est mise à votre disposition afin de mieux identifier les attentes et les besoins de vos clients relativement au système de justice et d'évaluer leur niveau de connaissance des modes appropriés de règlement des conflits.

Trousse d'information sur la justice participative

Une trousse d'information sur la justice participative pour les avocats est désormais disponible. Celle-ci comprend une foule de renseignements et d'outils pour vous aider à informer vos clients sur les modes appropriés de résolution des différends et à trouver, avec eux, la meilleure solution à leur litige. Pour vous procurer cette trousse d'information, remplissez le bon de commande au www.barreau.qc.ca/avocats/justice-participative/index.html

Devenir médiateur

Vous désirez devenir médiateur en matière civile et commerciale, en droit familial ou pour les petites créances ? Trouvez toute l'information pour vous guider sur le site Web du Barreau au www.barreau.qc.ca/avocats/devenir-mediateur/index.html ou en téléphonant au 514 954-3494 ou le 1 800-361-8495, poste 3494.



Visionnez la vidéo *Cinq minutes pour comprendre la justice participative* sur :



VISITEZ le www.barreau.qc.ca/avocats/justice-participative/index.html pour en apprendre davantage sur la justice participative.

Pro Bono Québec

ProBono
QUÉBEC

AVOCATS POUR LE BIEN PUBLIC

La mission première de Pro Bono Québec est de promouvoir et de coordonner le travail juridique *pro bono* afin d'apporter une solution aux dossiers à caractère exceptionnel, d'intérêt public ou à ceux pour lesquels un tort irréparable pourrait être causé à un citoyen ou à un groupe de citoyens incapables économiquement de faire valoir leurs droits. À terme, Pro Bono Québec veut devenir un carrefour duquel convergent et émergent des initiatives de travail juridique *pro bono* visant à améliorer l'accessibilité à la justice.

Pour être admissible aux services de Pro Bono Québec, le citoyen ou le groupe de citoyens qui fait la demande doit ne pas être admissible à l'Aide juridique ou être incapable d'obtenir autrement les services pour lesquels une aide est demandée, ne pas être en mesure de se payer des services juridiques professionnels réguliers parce que son budget ne le permet pas, compte tenu des coûts associés à la défense de ses droits, et démontrer qu'il a une cause à caractère exceptionnel, d'intérêt public ou une cause pour laquelle un tort irréparable pourrait lui être causé ou encore une cause visant l'amélioration des lois, du système juridique ou du système de justice québécois, canadien et international.

Pour information sur Pro Bono Québec :

514 954-3434 ou 1 800 361-8495, poste 3434.

info@probonoquebec.ca



VISITEZ le www.probonoquebec.ca pour en savoir plus sur Pro Bono Québec et remplir le formulaire pour offrir des services juridiques gratuits.

Le programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)

Le programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) est un service ponctuel et gratuit d'aide et de consultation offert à tous les membres du Barreau du Québec et à leur conjoint ainsi qu'aux étudiants et stagiaires de l'École du Barreau souffrant de dépression, de stress, d'alcoolisme, de toxicomanie, du syndrome d'épuisement professionnel (*burnout*) ou de tout autre problème susceptible de mettre en danger l'équilibre psychologique.

La confidentialité est un des éléments essentiels du programme, et son financement est assuré par une cotisation spéciale, annuelle et obligatoire de tous les membres du Barreau du Québec.

Le PAMBA peut être rejoint, en toute confidentialité, 365 jours par année, jour et nuit, en composant le numéro suivant : **1 800 747-2622** et, pour Montréal et les environs, **514 286-0831**.



VISITEZ le www.barreau.qc.ca/pamba/ pour en savoir plus sur le programme d'aide.

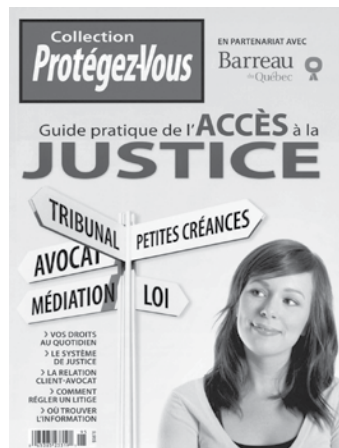
Les publications du Barreau du Québec

Guides, recueils et autres

De nombreuses publications sont disponibles gratuitement en format pdf sur le site Web du Barreau du Québec, sous l'onglet *Publications*. Suite à une entente avec les Éditions Yvon Blais, la plupart des publications destinées aux avocats doivent être commandées, en format imprimé, par l'entremise du site Web des Éditions Yvon Blais. Mais visitez d'abord le site Web du Barreau, sur lequel vous trouverez tous les liens pour télécharger gratuitement ou commander les *Recueil de documentation professionnelle*, *Guide sur les conflits d'intérêts*, *Revue du Barreau*, rapports annuels du Barreau du Québec et bien d'autres.

Dépliants du Barreau du Québec

Le Barreau du Québec a produit des dépliants d'information destinés au grand public portant sur l'accès à la justice, l'assurance juridique, la relation client-avocat, la protection du public et la justice participative. Ces dépliants sont disponibles en format pdf sur le site Web du Barreau. Si vous désirez en obtenir quelques exemplaires pour les distribuer à vos clients, vous devez communiquer avec le Service des communications au 514 954-3440.



Guide pratique de l'accès à la justice

Le Barreau du Québec, en partenariat avec Protégez-Vous, a publié le *Guide pratique de l'accès à la justice*. S'adressant au grand public, ce guide regroupe l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur le système de justice ainsi que des ressources utiles pour trouver de l'information additionnelle. On y retrouve notamment les diverses étapes d'un procès, des explications sur le rôle des différents tribunaux, de l'information sur les nombreuses facettes de la relation client-avocat et des renseignements sur les différents modes appropriés pour régler un litige.

Journal du Barreau

Depuis votre inscription à l'École du Barreau, vous recevez cette publication et vous continuerez à la recevoir sans frais, à votre adresse de correspondance.

Si vous changez d'adresse, vous devez en aviser le Tableau de l'Ordre par écrit à tableau@barreau.qc.ca, qui se chargera de transmettre l'information aux services concernés, y compris le *Journal*. Les archives du *Journal* sont disponibles en ligne depuis 1996 : www.barreau.qc.ca/journal

Vie associative : Le rendez-vous mensuel des membres !

Le *Journal* vous propose cette nouvelle rubrique consacrée aux activités des barreaux de section, des associations dont le secrétariat est pris en charge par le Barreau du Québec, et des associations de Jeunes Barreaux. À ne pas manquer pour obtenir de l'information sur des activités de réseautage, des formations, des conférences, des colloques et autres !

Un nouvel emploi ou de nouvelles responsabilités ?

Il est possible d'annoncer la nouvelle dans la section « Parmi nous » du *Journal*. Vous n'avez qu'à faire parvenir un court texte (environ 180 caractères espaces comprises, en format Word) ainsi qu'une photo (format JPG et une résolution de 300 dpi) à journaldubarreau@barreau.qc.ca. Vous devez inscrire « PARMI NOUS » dans l'objet du courriel. Pour information : 514 954-3400, poste 3621.

Note : Le *Journal* se réserve le droit d'adapter les textes reçus en fonction de ses normes éditoriales et rédactionnelles.

Faire paraître une publicité dans le *Journal du Barreau*

Vous désirez faire paraître une publicité de votre cabinet ou encore une petite annonce dans le *Journal* ? Vous devez communiquer avec M^{me} Lise Flamand de REP communications, au 514 762-1667. Ainsi, vous pourrez obtenir les formats disponibles, les prix et les dates de tombée.

Pour faire paraître une annonce dans la section Juricarrière du *Journal du Barreau*, vous devez communiquer avec le Service des communications du Barreau, au 514 954-3400, poste 3237. Ainsi, vous pourrez obtenir les formats disponibles, les prix et les dates de tombée.



VISITEZ le www.barreau.qc.ca/publications/index.html pour avoir accès à toutes les publications du Barreau.

CYBERBULLETIN

du Barreau du Québec!

Le Bref

VOUS VOULEZ LE RECEVOIR?

On se fait une loi
de vous informer

Tous les « 15 » du mois, le Barreau du Québec vous fait suivre les dernières nouvelles dans un bulletin électronique de consultation facile et rapide : *Le Bref*.

Notre liste d'envoi est constituée à partir des courriels de correspondance inscrits par les avocats lors de leur inscription annuelle.

Si vous ne recevez pas *Le Bref*, c'est que vous n'avez pas fourni de courriel de correspondance, ou que ce dernier est erroné. Écrivez à tableau@barreau.qc.ca pour faire ajouter ou modifier votre courriel de correspondance. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de membre.

Barreau
du Québec 

Les registres des testaments et mandats donnés en prévision de l'incapacité du Barreau du Québec

Ces registres consistent en un système informatisé d'inscriptions des actes conservés par les membres du Barreau du Québec. Ce système permet aux personnes qui font une demande de recherche de repérer l'existence d'un testament ou d'un mandat, selon le cas, inscrit par un avocat qui en a la garde.

Le Barreau ne conserve aucun de ces actes qui ont un caractère confidentiel.

Lorsqu'un avocat conserve à son bureau l'original du testament ou du mandat qui lui a été confié par son client, que l'avocat ait participé à la préparation dudit document ou non, il a l'obligation d'enregistrer ce dernier au Registre des dispositions testamentaires et mandats en prévision de l'incapacité du Barreau du Québec en utilisant le formulaire prescrit par le Barreau du Québec. Il en coûte 11,29 \$ taxes incluses pour enregistrer les testaments ou les mandats au Registre du Barreau du Québec.

Sont consignés dans le registre les nom et prénom du testateur ou du mandant. Apparaissent également, en règle générale, son occupation, son adresse, la date de l'acte, de même que le nom et les coordonnées de l'avocat qui l'a inscrit. Le registre indique également, lors d'une émission d'un certificat de recherche, l'historique de ces actes et précise notamment si l'acte a été remis au testateur ou cédé à un autre avocat.

Le Barreau du Québec et la Chambre des notaires ont mis sur pied, depuis septembre 2003, un guichet unique pour effectuer les recherches sur les Registres des deux ordres.

Pour obtenir une recherche testamentaire ou une recherche de mandat en cas d'incapacité, tout individu, que ce soit le fondé de pouvoir, les héritiers ou le liquidateur de la succession d'un individu décédé, un avocat ou un notaire peut obtenir cette recherche en complétant un formulaire disponible seulement sur le site de la Chambre des notaires soit au www.cdnq.org. Vous pouvez communiquer avec le Registre des dispositions testamentaires et des mandats du Québec en composant le 514 879-2906 ou, si vous êtes de l'extérieur de Montréal, en composant le 1 800 340-4496.

Toutefois, tant le Barreau du Québec que la Chambre des notaires conservent l'autonomie de leurs registres des mandats et des actes testamentaires. Ainsi, deux certificats distincts continuent d'être délivrés, soit un par la Chambre et un autre par le Barreau.

Il en coûte 40 \$ (plus taxes) pour faire effectuer une recherche dans les registres du Barreau et de la Chambre par l'entremise du guichet unique de recherche. Des services d'envoi par télécopieur ou de recherche urgente sont également offerts par le guichet unique moyennant de légers suppléments.

Les formulaires pour les inscriptions aux registres peuvent être commandés par courriel à l'adresse électronique suivante :

www.barreau.qc.ca/avocats/praticien/formulaires/index.html

Le symbole du Barreau du Québec



Utilisation du symbole du Barreau par les avocats et les cabinets

Les cabinets et les avocats membres en règle du Barreau doivent utiliser uniquement le symbole, sans les mots Barreau du Québec, puisque leurs outils de communication comportent déjà leurs propres noms et parfois même un logo qui leur est propre. Le symbole ne doit jamais être altéré ou utilisé seulement en partie. Notons comme exemple d'utilisation : carte professionnelle, en-tête de lettre, publicité imprimée, site Web. Dans le cas d'un site Web, un lien entre le symbole et le site Web du Barreau du Québec doit être programmé : www.barreau.qc.ca.

Pour obtenir les fichiers disponibles ainsi que le Guide d'utilisation du symbole, veuillez communiquer avec le Service des communications au :

514 954-3440

communications@barreau.qc.ca

Tout trouver sur le Web : www.barreau.qc.ca



Outils et services conçus pour vous à portée de quelques clics !

- Assurance juridique – pour vous et vos clients !
- Bulletin électronique *Le Bref*
- Calculateurs (délais et taux d'intérêt, journal caisse-recettes-déboursés)
- Capsules d'info en déontologie
- Conseils sur la gestion des comptes en fidéicommissés et la gestion de votre cabinet
- Démarrage de cabinets
- Devenir médiateur
- Documentation et guides
- Formulaires divers
- Hôtels d'affaires à tarifs avantageux
- *Journal du Barreau*
- Modifications de coordonnées au Tableau de l'Ordre
- Positions du Barreau
- Planification de la retraite
- Programme complet de formation continue et Registre des formations reconnues
- Programme d'aide PAMBA – dépression, dépendances, etc.
- Programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes
- Programme « As de la gestion »
- Publications sur l'exercice en multidisciplinarité, formules juridiques de cabinets, etc.
- Registre des testaments et mandats en cas d'incapacité
- Revue du Barreau
- Réseau-conseil
- Rôles des différentes Cours incluant le Conseil de discipline du Barreau du Québec
- Site et information sur le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle
- Service de référence par domaine de droit et par région
- Services de la Corporation de services – JuriCarrière, Fonds commun de placement, assurances, etc.



VISITEZ le www.barreau.qc.ca pour explorer davantage le site Web du Barreau du Québec.

Congrès annuel du Barreau du Québec

Des tarifs spéciaux sont offerts à tous les avocats ayant moins de 10 ans de pratique.

Le prochain congrès aura lieu les 2, 3 et 4 juin 2011.

Surveillez les publicités dans le *Journal du Barreau* ou le site Web du Barreau pour obtenir davantage de renseignements sur l'inscription, les ateliers offerts, etc.

➔ Pour information sur les tarifs spéciaux : 514 954-3400, poste 3614, ou 1 800 361-8495, poste 3614 ←



Barreau
du Québec 

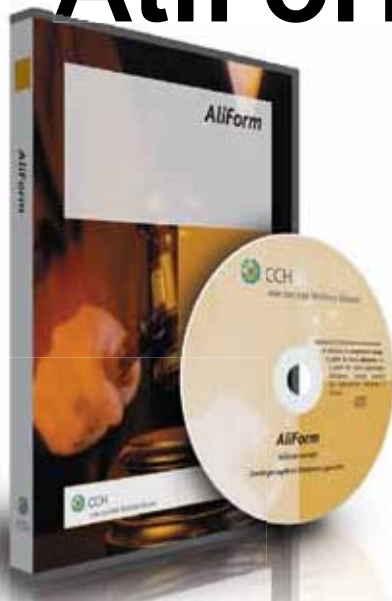


3^e partie

**Répertoire téléphonique
et calendrier**

Évitez des erreurs de calcul inutiles avec

AliForm



**Forfait
V.I.P. pour les
finissants de
l'école du
Barreau**

Conforme aux exigences du ministère de la Justice, *AliForm* permet le calcul **exact** du montant de la pension alimentaire selon le type de garde et le montant du patrimoine familial suite à une rupture.

Vous permettant ainsi :

- De réaliser davantage de dossiers
- De faire sauver du temps à vos clients
- D'effectuer les **bons calculs** qui tiennent compte de la fiscalité pour l'année en cours
- De bénéficier de l'accès à plus de 1,600 résumés de jugements commentés
- Et de passer plus rapidement devant le juge

Contactez-nous directement au 1 800 363-8304 (faites le 1) pour construire votre **forfait V.I.P.** sur mesure.



une société Wolters Kluwer

Répertoire téléphonique

Numéro général du Barreau du Québec :

514 954-3400 ou 1 800 361-8495 ● information@barreau.qc.ca

Assurance juridique :

1 866 954-3529

Bureau du syndic :

514 954-3438 ou 1 800 361-8495, poste 3438 ● syndic@barreau.qc.ca

Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) – Service de recherche :

1 877 666-2057

Congrès ou événements du Barreau (information) :

514 954-3400, poste 3614, ou 1 800 361-8495, poste 3614

Corporation de services :

514 954-3442 ou 1 800 361-8495, poste 3442

Cotisation – information :

514 954-3400, poste 3417 ou 1 800 361-8495, poste 3417

Démission/Réinscription (information) :

514 954-3400, poste 3410 ou 1 800 361-8495, poste 3410

Fondation du Barreau du Québec :

514 954-3461 ou 1 800 361-8495, poste 3461 ● infofondation@barreau.qc.ca

Fonds d'assurance responsabilité du Barreau :

514 954-3452 ou 1 800 361-8195, poste 3452 ● assuranceresponsabilite@barreau.qc.ca

Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) :

1 800 747-2622 et, pour Montréal et les environs, 514 286-0831

Pro Bono Québec :

514 954-3434 ou 1 800 361-8195, poste 3434

Service aux membres :

514 954-3445 ou 1 800 361-8195, poste 3445

Service de garde des avocats de la défense (Urgence avocat) et Service de garde des avocats en droit de la jeunesse et des jeunes contrevenants de Montréal – Inscription :

514 954-3400, poste 3243, ou 1 800 361-8495, poste 3243

Service de la formation continue :

514 954-3460 ou 1 800 361-8495, poste 3460 ● formation@barreau.qc.ca

Secrétariat de l'Ordre et la direction du contentieux :

514 954-3400, poste 3103, ou 1 800 361-8495, poste 3103

Service des communications :

514 954-3440 ou 1 800 361-8495, poste 3440

Service des greffes :

514 954-3411 ou 1 800 361-8495, poste 3411

Service d'information en matière de prévention et de déontologie :

514 954-3438 ou 1 800 361-8495, poste 3438 ● syndic@barreau.qc.ca

Service de l'inspection professionnelle :

514 954-3447 ou 1 800 361-8495, poste 3447

● inspection.professionnelle@barreau.qc.ca

Service de recherche et législation :

514 954-3468 ou 1 800 361-8495, poste 3468

Tableau de l'Ordre – Modifications :

Télécopieur : 514 954-3464 ● tableau@barreau.qc.ca

Calendrier des événements

5 au 10 août 2010

American Bar Association et National Conference of Bar Presidents ● San Francisco, Californie

15 au 17 août 2010

Association du Barreau canadien ● Niagara Falls, Ontario

6 septembre 2010

Cocktail de la rentrée des tribunaux du président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM)

7 septembre 2010

Rentrée judiciaire / Réception *Avocats émérites* ● Montréal

7 septembre 2010

Prix Paris-Montréal et *International Debate Championship* (AJBM)

23 au 25 septembre 2010

Conférence annuelle de la Fédération des ordres professionnels de juristes ● Saint John, Nouveau-Brunswick

23 au 26 septembre 2010

Congrès de l'Association des avocats et avocates de province (AAP) ● Rimouski

2 octobre 2010

Tournoi de Flag Football (AJBM)

6 octobre 2010

Conférence de l'éco-comité (AJBM)

13 octobre 2010

Cocktail avec la magistrature (AJBM)

30 octobre au 3 novembre 2010

Congrès de l'Union internationale des avocats ● Istanbul, Turquie

Novembre 2010

Rentrée de Versailles ● Versailles

18 novembre 2010

Gala de l'AJBM 2010 ● 4^e édition

24 novembre 2010

Rentrée de Paris ● Paris

25 novembre 2010

Speed-réseautage (AJBM)

2 février 2011

Tournoi de karting (AJBM)

15 février 2011

Souper à la Maison du Père (AJBM)

17 février 2011

Speed-réseautage (AJBM)

18 au 20 février 2011

Association du Barreau canadien ● La Malbaie

17 au 19 mars 2011

Conférence mi-annuelle de la Fédération des ordres professionnels de juristes ● Banff, Colombie-Britannique

26 et 27 mars 2011

21^e édition de la Clinique juridique (AJBM) ● Bénévoles recherchés !

4 avril 2011

Legal IT 5.0 (AJBM)

9 avril 2011

Tournoi d'hockey cosom (AJBM)

12-13 mai 2011

Congrès annuel de l'AJBM

2 au 4 juin 2011

Congrès annuel du Barreau ● Hilton Lac-Leamy, Gatineau

7 juin 2011

Prix de l'orateur francophone (AJBM)

14 juin 2011

English Oratory Competition (AJBM)



FAITES UNE ENTRÉE REMARQUÉE

Pour s'assurer de la meilleure entrée possible dans votre nouvelle profession, rien ne vaut l'appui d'un leader.

Depuis plus de 30 ans, Éditions Yvon Blais fournit des outils et de l'information à l'intention de la communauté juridique du Québec :

- des lois annotées,
- de la doctrine fiable et d'actualité sur des sujets novateurs
- des guides pour une meilleure pratique au quotidien
- des services en ligne
- des formations reconnues par le Barreau du Québec...

Un ensemble de solutions répondant à un seul objectif :

Aller au-delà des attentes des avocates et avocats du Québec.

Pour plus d'informations sur nos produits et services :

editionsyvonblais.com ou contactez-nous au 1 800 363-3047

La **MISSION** du Barreau

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, soutient les membres dans l'exercice du droit, favorise le sentiment d'appartenance et fait la promotion de la primauté du droit.

Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400

Sans frais 1 800 361-8495

information@barreau.qc.ca

www.barreau.qc.ca

Édité en juin 2010

Barreau
du Québec

